

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 11 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 SG 1** Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet « *OASIS* », lauréat de l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

#### **Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le règlement n°1301/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006 ;

Vu l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines - AIU » du FEDER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2019 SG en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet pour approbation au Conseil de Paris une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet « *OASIS* », lauréat de l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec entre la Ville de Paris, pilote du projet, et les partenaires bénéficiaires : CAUE 75, Ligue de l'Enseignement Paris, LIEPP – Sciences Po, LIED – Université Paris Diderot, Météo France.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**